



INFLUENZA AVIAIRE
Demande d'aide à la prise en charge
des analyses virologiques

Pôle Infrastructures et Désenclavements

Direction de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Pêche
Service Agriculture et Pêche

Je soussigné (e)

Nom :
Prénom :
Nom exploitation :
Nombre d'associés :
Adresse :
Téléphone :
N° SIRET :
Courriel :

Situation (à cocher) :

- Elevage de pigeons
 Vente en circuits courts – Espèces :

Laboratoire(s) reconnu(s) auprès duquel (desquels) les analyses sont réalisées :

- Laboratoire de l'environnement et de l'alimentation de la Vendée – LA ROCHE SUR YON
 Labovet Conseil – Réseau Cristal – LES HERBIERS
 Bio Chêne Vert – ESSARTS EN BOCAGE
 Autres :

Modalités de l'aide :

L'aide du Département sera versée aux laboratoires reconnus pour réaliser les analyses PCR sur mélange d'écouvillons (type A).

Les dépenses concernent la prise en charge des analyses réalisées à compter du 26 février 2022 et jusqu'à la levée des mesures.

L'aide du Département représente 100 % du coût HT réel des analyses :

- dans la limite de 160 € pour 20 écouvillons ;
- dans la limite de 480 € pour 60 écouvillons.

J'atteste avoir pris connaissance des modalités de l'aide exposée ci-dessous :

Fait à le **signature**

A faire parvenir auprès des services du Département avant le 31 mai 2022
Conseil Départemental – Direction de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Pêche
Service Agriculture et Pêche – 40 rue Foch – 85923 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 9
agriculture@vendee.fr ou 02.28.85.86.37